

HAUTES PYRENEES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES*Séance du 16 octobre 2015*

Afférents : 1 Qui ont 1
 PRIS
 au conseil : En exercice 1 part à la 1
 municipal délibération

L'an deux mil quinze, le seize octobre à vingt une heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

1	1
11	8

Présents. M.Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, J.Jacques BENEY, Georges TAJAN, Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND, Jean Michel MARIA

DATE DE LA CONVOCATION**Absent excusé**, Jean Paul DUBOUILH qui donne procuration à Didier BRUN

28 SEPTEMBRE 2015

Absent s, Fabrice BERNEDE, Alain CARRERE, Jean Claude DEMANGEL**DATE DE L'AFFICHAGE**

28 SEPTEMBRE 2015

M.Christine IGLESIAS est nommé secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION

**Travaux de pose d'une
 fibre optique à la
 demande de la société
 orange par la société
 EOS SEVA.**

Le Maire informe les membres du conseil municipal d'un courrier d'information préalable de travaux émanant de la société EOS SEVA 31270 CUGNAUX en date du 7 octobre 2015 et reçu en mairie le lundi 12 octobre 2015. Ces travaux devant être effectués à la demande de la société Orange située 100 chemin de Gabardie 31504 TOULOUSE Cédex consistent au tirage d'une fibre optique depuis la commune de Saint Lary jusqu'au relais situé sur la commune de Sailhan (quartier Erassens). Il est prévu que ce tirage soit réalisé en aérien par la pose de 13 poteaux le long de la départementale 25 avec une traversée du village le long de la route de Saint Lary, la rue d'ENS, le bié de Nars pour arriver au relais situé quartier Erassens.

Le maire rappelle que les conseils municipaux successifs ont toujours œuvré pour enfouir l'ensemble des réseaux du village. Le maire propose au conseil municipal de délibérer pour autoriser les travaux cités ci-dessus, qu'à la seule condition que le réseau de fibre optique soit enfoui sur toute la traversée de l'agglomération. Le maire expose également au conseil municipal l'arrêté qui sera pris conjointement afin d'interdire les travaux tels que prévus dans le dossier transmis à ce jour par la société EOS SEVA.

Une copie de la délibération et de l'arrêté seront transmis aux autorités concernées, à l'entreprise et à la société Orange.

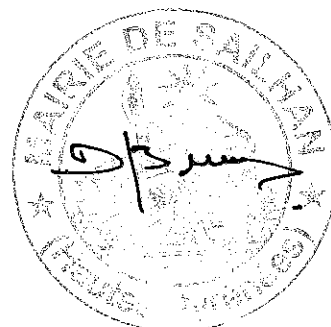
Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents à au conseil municipal	Qui ont pris En exercice	part à la délibération
11	11	8

Séance du 16 octobre 2015

L'an deux mil quinze, le seize octobre à vingt et une heure, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents. M.Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, J.Jacques BENEY, Georges TAJAN, Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND, Jean Michel MARIA

Absents excusés. Jean Paul DUBOUILH qui donne procuration à Didier BRUN

Absent . Fabrice BERNEDE, Alain CARRERE, Jean Claude DEMANGEL

M.Christine IGLESIAS est nommée secrétaire de séance.

DATE DE LA CONVOCATION

28 septembre 2015

DATE DE L'AFFICHAGE

28 septembre 2015

OBJET DE LA DELIBERATION

**Chiens en divagation et
salubrité publique**

LE MAIRE EXPLIQUE QUE DANS UN BUT DE SÉCURITÉ, IL DOIT RÉGLEMENTER LA DIVAGATION DES ANIMAUX SUR LA VOIE PUBLIQUE, ET NOTAMMENT CELLE DES CHIENS.

LE MAIRE, EXPLIQUE ÉGALEMENT QUE DANS LE CADRE DE SON POUVOIR DE POLICE, IL DOIT FAIRE RESPECTER LA SALUBRITÉ PUBLIQUE (ART. L 2212-2 DU CGCT) ET RÉGLEMENTER LES DÉJECTIONS CANINES SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

UN ARRÊTE SERA PRIS CONJOINTEMENT ET AFFICHÉ SUR LES PANNEAUX HABITUELS D'AFFICHAGE DE LA COMMUNE.

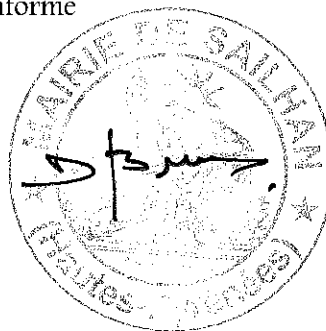
LE CONSEIL APPROUVE À L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Didier BRUN



Préfecture des
Hautes-Pyrénées

27 OCT. 2015

ARRIVÉE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents à au conseil municipal	Qui ont pris En exercice	part à la délibération
11	11	8

Séance du 16 octobre 2015

L'an deux mil quinze, le seize octobre à vingt et une heure, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents. M.Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, J.Jacques BENEY, Georges TAJAN, Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND, Jean Michel MARIA

DATE DE LA CONVOCATION

28 septembre 2015

Absents excusés. Jean Paul DUBOUILH qui donne procuration à Didier BRUN

DATE DE L'AFFICHAGE

28 septembre 2015

Absent : Fabrice BERNEDE, Alain CARRERE, Jean Claude DEMANGEL

M.Christine IGLESIAS est nommée secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION**Délibération modificative**

Suite à la demande de la trésorerie, Monsieur le Maire explique au conseil qu'il faut établir une délibération modificative afin d'ajuster les prévisions budgétaires du compte 66111 (intérêts réglés à l'échéance).

Il sera ainsi effectué sur le budget principal un transfert comme suit.

chapitre 11	- 832 euros
Chapitre 66	+ 832 euros
chapitre 67	- 5000 euros
chapitre 11	+ 5000 euros

Le conseil approuve à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES*Séance du 16 octobre 2015*

Afférents à au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8

L'an deux mil quinze, le seize octobre à vingt et une heure, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents. M.Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, J.Jacques BENEY, Georges TAJAN, Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND, Jean Michel MARIA

DATE DE LA CONVOCATION

28 septembre 2015

Absents excusés. Jean Paul DUBOUILH qui donne procuration à Didier BRUN

DATE DE L'AFFICHAGE

28 septembre 2015

Absent . Fabrice BERNEDE, Alain CARRERE, Jean Claude DEMANGEL

OBJET DE LA DELIBERATION

**Aménagement de la
promenade du Moulin**

Le Maire présente aux membres du conseil Municipal deux devis établis par la jardinerie d'Embaloge et la Jardinerie de l'Arbizon afin d'aménager la promenade du Moulin de la Mousquère.

Les devis représentent respectivement 3430 euros (Embaloge) et 1850 euros (Arbizon), le Maire demande au conseil de voter afin de définir l'entreprise retenue pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil retient la jardinerie de l'Arbizon

Pour 7 (IGLESIAS- SOULE ARTOZOUL - BENEY -TAJAN- MARIA- DUBOUILH - BRUN)

Contre 0

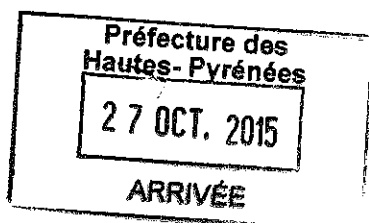
Abstention 1 (FENOLLAND)

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 16 octobre 2015

Afférents à au conseil municipal	Qui ont pris En exercice	part à la délibération
11	11	8

L'an deux mil quinze, le seize octobre à vingt et une heure, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents. M.Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, J.Jacques BENEY, Georges TAJAN, Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND, Jean Michel MARIA

DATE DE LA CONVOCATION

28 septembre 2015

Absents excusés. Jean Paul DUBOUILH qui donne procuration à Didier BRUN

DATE DE L'AFFICHAGE

28 septembre 2015

Absent . Fabrice BERNEDE, Alain CARRERE, Jean Claude DEMANGEL

M.Christine IGLESIAS est nommée secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION**Suppression budget CCAS**

Le Maire explique aux membres du conseil Municipal que la loi Notre, référencée loi n°2015-991 du 7/08/2015, JORF n°0182 du 8/08/2015 page 13705 texte 1, prévoit que les CCAS des communes de moins de 1500 habitants pourront être dissous et l'activité gérée directement par le budget principal (article 79).

La dissolution du budget CCAS sera fixée au 31/12/2015 au plus tard.

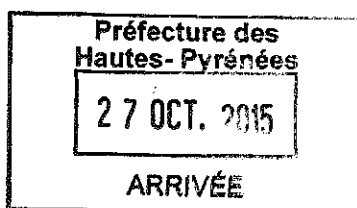
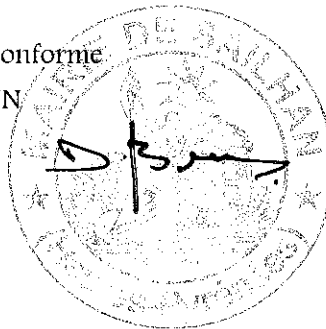
Le conseil vote à l'unanimité pour la dissolution de ce budget inactif depuis plusieurs années.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 16 octobre 2015

Afférents :	! Qui ont !	!
	PRIS	!
au conseil :	En exercice !	part à la !
municipal	délibération	

L'an deux mil quinze, le seize octobre à vingt et une heure, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

!	!
11	8

Présents: M.Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, J.Jacques BENEY, Georges TAJAN, Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND, Jean Michel MARIA

DATE DE LA CONVOCAION

Absents excusés: Jean Paul DUBOUILH qui donne procuration à Didier BRUN

28 septembre 2015

Absent : Fabrice BERNEDE, Alain CARRERE, Jean Claude DEMANGEL

DATE DE L'AFFICHAGE

28 septembre 2015

M.Christine IGLESIAS est nommée secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION

REHABILITATION HOSPICE
 DU RIOUMAJOU

Monsieur le Maire présente le programme de réhabilitation du refuge de l'hospice du Rioumajou (tranche 2).

Il rappelle que la maîtrise d'ouvrage du projet sera assurée par la commune de Saint-Lary-Soulan.

Monsieur le Maire propose d'autoriser la commune de Saint-Lary-Soulan à réaliser les travaux de réhabilitation du refuge de l'Hospice du Rioumajou propriété indivise des communes de Sailhan et de Saint-Lary-Soulan.

Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires et lui donne tout pouvoir pour signer au nom de la commune toutes les pièces de ce dossier.

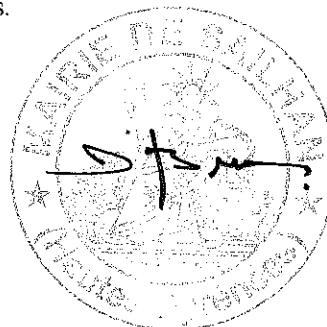
Le Conseil approuve à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents à au conseil municipal	Qui ont pris part à la délibération
11	8

Séance du 16 octobre 2015

L'an deux mil quinze, le seize octobre à vingt et une heure, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents, M.Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, J.Jacques BENEY, Georges TAJAN, Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND, Jean Michel MARIA

DATE DE LA CONVOCATION

28 septembre 2015

Absents excusés, Jean Paul DUBOUILH qui donne procuration à Didier BRUN

DATE DE L'AFFICHAGE

28 septembre 2015

Absent , Fabrice BERNEDE, Alain CARRERE, Jean Claude DEMANGEL
M.Christine IGLESIAS est nommée secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION

**Approbation études plan
accessibilité**

Après avoir présenté au conseil les documents d'ouverture des plis pour le choix du prestataire des travaux d'accessibilité et réhabilitation des hangars communaux, le Maire demande aux membres de lui donner l'autorisation de signer les documents nécessaires à la réalisation de ce projet en approuvant le choix du prestataire soit le cabinet d'architecture Serge VAQUIE, à Lannemezan.

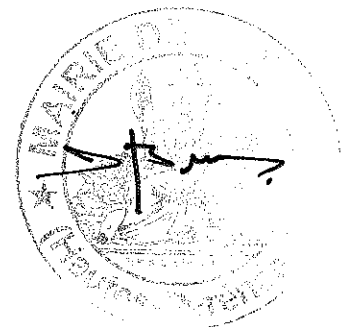
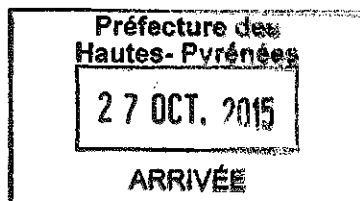
Le Conseil approuve à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents à au conseil municipal	Qui ont pris En exercice	part à la délibération
11	11	8

Séance du 16 octobre 2015

L'an deux mil quinze, le seize octobre à vingt et une heure, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents. M.Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, J.Jacques BENEY, Georges TAJAN, Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND, Jean Michel MARIA

DATE DE LA CONVOCATION

28 septembre 2015

Absents excusés. Jean Paul DUBOUILH qui donne procuration à Didier BRUN

DATE DE L'AFFICHAGE

28 septembre 2015

Absent . Fabrice BERNEDE, Alain CARRERE, Jean Claude DEMANGEL
M.Christine IGLESIAS est nommée secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION

Approbation agenda
accessibilité

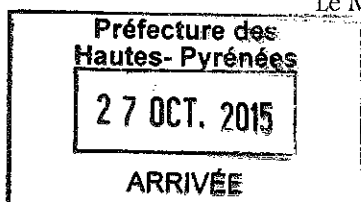
A la demande des services de l'état, la commune a du monter un dossier administratif afin de programmer un agenda des travaux qui permettront de rendre la mairie et l'église accessibles aux personnes handicapées. Ces formalités devant être effectuées au 30 septembre 2015 pour une programmation des travaux dans les 3 années à venir, le Maire présente l'agenda tel qu'il a été inscrit sur les documents envoyés à la Préfecture et demande aux membres du conseil de l'autoriser à signer tous les autres documents nécessaires tout en approuvant la programmation citée ci-dessous.

- Étude de faisabilité du transfert de la mairie au rez-de chaussée . 06/2015 pour le début et 06/2016 pour la fin.
- Acquisition d'une rampe d'accès amovible pour pouvoir accéder à l'église, 12/2015 pour le début et 12/2016 pour la fin .
- Installation d'un accueil visiophonique accessible depuis la rue, 12/2017 pour le début et 12/2018 pour la fin.

Après en avoir délibéré
Le Conseil approuve à l'unanimité

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 16 octobre 2015

Afférents à au conseil municipal	Qui ont pris En exercice	part à la délibération
11	11	8

L'an deux mil quinze, le seize octobre à vingt et une heure, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents. M.Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, J.Jacques BENEY, Georges TAJAN, Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND, Jean Michel MARIA

DATE DE LA CONVOCATION

28 septembre 2015

Absents excusés. Jean Paul DUBOUILH qui donne procuration à Didier BRUN

DATE DE L'AFFICHAGE

28 septembre 2015

Absent : Fabrice BERNEDE, Alain CARRERE, Jean Claude DEMANGEL
M.Christine IGLESIAS est nommée secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION

Facturation
assainissement

Compte tenu du fait que la commune de Sailhan déverse ses effluents à la station d'épuration de Vielle Aure depuis le mois de décembre 2014, les membres du comité syndical du SIAHVA, ont délibéré le 23 septembre 2015 afin de facturer à la commune, pour l'année 2015, le montant des redevances d'assainissement dues par les abonnés au tarif en vigueur appliqué aux abonnés des communes du SIAHVA.

Les sommes relatives à la redevances modernisation des réseaux de collecte, à reverser à l'Agence de l'Eau, resteront pour 2015 facturées par la commune de Sailhan par ses abonnés.

La commune va donc facturer à ses abonnés cette prestation au tarif de 99 euros TVA comprise.

Après en avoir délibéré

Le Conseil vote ainsi

Pour 6 (BENEY- TAJAN-FENOLLAND-MARIA)

Contre 0

Abstention 2 (IGLESIAS-SOULE ARTOZOUL)

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents à au conseil municipal	Qui ont pris ! En exercice	! Qui ont pris part à la délibération
11	11	8

Séance du 16 octobre 2015

L'an deux mil quinze, le seize octobre à vingt et une heure, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents. M.Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, J.Jacques BENEY, Georges TAJAN, Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND, Jean Michel MARIA

DATE DE LA CONVOCATION

28 septembre 2015

Absents excusés. Jean Paul DUBOUILH qui donne procuration à Didier BRUN

DATE DE L'AFFICHAGE

28 septembre 2015

Absent . Fabrice BERNEDE, Alain CARRERE, Jean Claude DEMANGEL
M.Christine IGLESIAS est nommée secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION

**Stationnement sur la
commune**

Considérant que la commune ne dispose pas d'aires de stationnement suffisantes, il s'avère indispensable de prendre un arrêté à ce sujet.

Le Maire demande donc au Conseil Municipal de voter le contenu de cet arrêté pris conjointement à cette délibération.

Après en avoir délibéré

Le Conseil approuve à l'unanimité

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Didier BRUN



Préfecture des
Hautes-Pyrénées

27 OCT. 2015

ARRIVÉE